

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230463

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,
19 avril 2023	
Date d'affichage	
19 avril 2023	

Étaient excusés :

Nombre de conseillers	M. BORDEAU Christian
En exercice : 42	M. CHABILLANT Jean-Luc
Présents : 30	M. CHERON Michel
Votants : 36	M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
	M. FOUCAULT Yves
	M. GAUTHIER Renaud
	M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
	M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
	M. MORIN Sébastien
	M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
	Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
	Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

ATESART

REDACTION ACTE ADMINISTRATIF MAISONNETTES DU LAC

Vu l'arrêté préfectoral n°20160648 du 12 Décembre 2016 portant la création de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion des Communautés de Communes du Val de Braye et du Pays Calaisien,

Vu la délibération n° 20180703 du 26 Juillet 2018 portant sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à la Société Publique Locale Agence des territoires de la Sarthe (ATESART) qui a pour vocation de proposer aux communes adhérentes et à leurs groupements une offre d'ingénierie portant sur les études et/ou réalisation de projets liés à l'aménagement et au développement de leur territoire mais également de proposer la rédaction d'actes administratifs.

Suite à la division et au bornage des parcelles ZO 58 renommée ZO 88 « les maisonnettes du Lac » propriété de la Communauté de Communes et ZO 59 renommée ZO 92 « Les Bouleaux » propriété de la commune de Lavaré, il est nécessaire d'échanger les propriétés des parcelles n°91 de la section ZO d'une contenance de 583 m² ; parcelle n°89 de la section ZO d'une contenance de 253 m² et la parcelle n°90 de la section ZO d'une contenance de 644 m² entre la commune de Lavaré et de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à l'euro symbolique.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite solliciter ATESART pour la rédaction d'acte administratif pour l'échange de ces propriétés.

Le montant de cette prestation s'élève à 663 € TTC.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette prestation de service à confier à l'ATESART :

- Accepter la signature du devis de 663€ TTC
- Signer tous documents afférents à cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

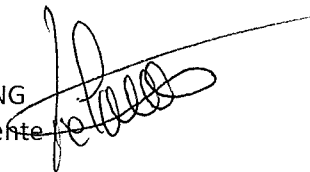
- **ACCEPTÉ** la signature du devis de 663€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

P/ Le Président,

Françoise LELONG
1^{ère} Vice-Présidente



*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS*